

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Paris, le

Secrétariat général

Sous-direction des personnels

Bureau de la réglementation des Personnels et
du dialogue social

Référence :

Affaire suivie par : Sandrine HORVATH
sandrine.horvath@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 01 58 09 41 32 - Fax : 01 58 09 39 32

CIRCULAIRE relative à la qualité de
vie au travail à la DGAC

La présente circulaire a pour objet de présenter les deux structures pérennes chargées respectivement du pilotage et du suivi de la qualité de vie au travail au sein des services de la DGAC. Leur création fait suite aux recommandations du groupe de travail « qualité de vie au travail à la DGAC ».

I/ Le Comité Directeur de la Qualité de Vie au Travail

I- 1/ Composition

Présidé par le Directeur général ou son représentant, il est composé des membres suivants :

- le sous-directeur des personnels,
- deux représentants des directions,
- le médecin chef ou son représentant,
- le secrétaire du CHSCT DGAC,
- le conseiller national de prévention,
- le conseiller technique de service social.



I- 2/ Missions

Le comité directeur a pour principales missions :

- de définir la stratégie de qualité de vie au travail,
- de suivre les indicateurs et les actions mises en place,
- d'intervenir en cas de remontée directe de situation grave et urgente.

I-3/ Périodicité des réunions

Il se réunit au moins **une fois** par an sur convocation du Président.

II/ Le Comité de suivi national de la Qualité de Vie au Travail

II- 1/ Composition

Présidé par le Secrétaire général ou son représentant, il est composé des membres suivants :

- le sous directeur des personnels,
- un représentant par direction,
- le médecin chef ou son représentant,
- le conseiller technique de service social,
- le conseiller national de prévention,
- le correspondant handicap,
- le secrétaire du CHSCT DGAC,
- un représentant par organisation syndicale représentative siégeant en CHSCT DGAC.

Le comité peut se faire assister par des experts. Les modalités de participation des experts seront définies dans le règlement intérieur du comité.

II- 2/ Missions

Il a pour principales missions :

- de préparer les réunions du comité directeur,
- de mettre en œuvre la politique définie,
- de veiller à la cohérence des initiatives locales.
- de suivre le marché de diagnostic et de prévention des risques psycho-sociaux (suivi des diagnostics et des actions proposées).

II-3/ Périodicité des réunions

Il se réunit au moins **deux fois** par an sur convocation du Président.



Les membres du comité de suivi national de la Qualité de Vie au Travail sont formés aux notions et concepts de la Qualité de Vie au Travail et des Risques Psychosociaux.

III - Bilan des instances

Un bilan des activités des comités directeur et de suivi de la qualité de vie au travail sera réalisé régulièrement en CHSCT DGAC.

IV/ Création d'un dispositif de suivi individuel des agents en situation de souffrance au travail

Ce dispositif de pilotage et de suivi permettant de traiter dans sa dimension collective la qualité de vie au travail au sein de la DGAC est complété par deux instances chargées d'examiner les situations individuelles de souffrance au travail :

- la cellule nationale d'instruction des situations individuelles de souffrance au travail
- les comités de suivi locaux

La circulaire n° relative à l'institution et au fonctionnement des comités de suivi locaux et de la cellule nationale d'instruction des situations individuelles de souffrance au travail définit la composition, les missions, et les modalités de fonctionnement de ces instances.

Le Secrétaire Général,

Francis Massé

Pour vos questions éventuelles, vos contacts au sein de la sous-direction des personnels sont les suivants :

- bureau SDP/1 : Valérie SAUVAGEOT et Christian BADOCHÉ
- bureau SDP/2 : conseillère nationale de prévention : Sandrine HORVATH
- bureau SDP/5 : conseillère technique de service social : Marie-Cécile BELLEVUE
- correspondante nationale handicap : Natalia DE CASTRO
- bureau des affaires médicales : Médecin – chef de la DGAC : Docteur Marie-Christine MONCHALIN

